

sés à la Chambre et que des rumeurs commencent à circuler pour donner l'impression que certains sont coupables.

Je crois que la députée d'Ottawa-Ouest est allée un peu loin aujourd'hui. Elle a parti une rumeur au lieu de réagir à un bruit qui court sur un fonctionnaire qui n'a ni le droit de se défendre ni la tribune pour le faire.

Monsieur le Président, de crainte de violer les droits civils de particuliers qui ne peuvent se défendre, dites-moi si de telles choses seront désormais tolérées à la Chambre.

**M. le Président:** Je remercie le député de soulever une question qui a son importance. La députée d'Ottawa-Ouest voudra peut-être se lever pour discuter dans un moment.

Je passerai ensuite à une question de privilège du député de York-Sud-Weston. J'ai un autre rappel au Règlement, et il se peut qu'il y en ait d'autres.

Je voudrais répondre à la question du député de Surrey—White Rock—South Langley, qui a fait allusion à une question qu'a commencé à poser la députée d'Ottawa-Ouest et qui demande ce que je ferais dans les circonstances. Le député aura remarqué que j'ai interrompu la question pour passer à la suivante. J'ignore ce qu'aurait été le reste de la question, mais j'ai cru qu'on s'écartait de l'observation que la députée avait portée à l'attention de la Chambre.

#### L'APPEL DES DÉPUTÉS

**M. Girve Fretz (Érié):** Monsieur le Président, mon rappel au Règlement sera très bref, mais quand même important pour ceux d'entre nous qui tiennent à voter à la Chambre. Mardi dernier, aux environs de midi, un certain nombre d'autres députés et moi-même n'avons pas pu voter. Je veux seulement vous expliquer ici ce qui s'est passé, monsieur le Président.

J'ai quitté l'édifice du Centre à 11 h 48 environ et j'ai pris l'autobus pour me rendre à l'immeuble Wellington. Au bas de la rue, soit à l'immeuble de la Confédération, j'ai attendu que le feu passe au vert pour traverser la rue et, monsieur le Président, lorsque je suis entré dans l'immeuble Wellington, la sonnerie ne se faisait pas entendre. J'ai pris l'ascenseur jusqu'au cinquième étage où je devais rencontrer l'APC à une séance d'un comité de sélection prévue pour 11 h 45. Lorsque je suis arrivé au

cinquième, monsieur le Président, la sonnerie se faisait entendre.

J'ai tout de suite demandé à la commis quand le vote aurait lieu au juste et elle m'a répondu qu'elle allait se renseigner. Elle est revenue aussi vite qu'elle a pu et m'a dit que le vote aurait lieu trois minutes plus tard et que je n'avais pas le temps de me rendre à la Chambre pour y participer.

Ce que je veux faire valoir ici, monsieur le Président, c'est que tout le temps qu'il a fallu à l'autobus que j'ai pris pour aller de l'édifice du Centre au bas de la rue, en passant par l'édifice de l'Ouest, on aurait pu, en cet âge merveilleux de la technologie et des communications, avertir les députés qui étaient dans ce petit autobus au moyen d'une sonnerie, d'un voyant lumineux ou de quelque autre dispositif. Plusieurs députés, dont moi-même, aurions alors pu retourner chacun à notre place, monsieur le Président, pour participer au vote comme nous l'entendions.

Je vous recommande vivement et vous propose, monsieur le Président, d'essayer de trouver un moyen d'avertir les députés qui sont en autobus lorsque des votes ont lieu ici.

**M. le Président:** La parole est d'abord à la députée de Western Arctic, puis au député de Shefford.

#### L'INSTITUT CANADIEN DES LANGUES PATRIMONIALES

**Mme Ethel Blondin (Western Arctic):** Monsieur le Président, j'invoque le Règlement et j'ai une question à poser au leader à la Chambre, en face.

Je voudrais dire tout d'abord que les dirigeants et les groupes autochtones s'opposent vivement au projet de loi C-37, Loi constituant l'Institut canadien des langues patrimoniales. Ils voudraient avoir le consentement unanime de la Chambre pour qu'elle procède à l'établissement d'une fondation des langues autochtones en vertu du projet de loi C-269 d'initiative parlementaire.

Cet été, j'ai écrit au leader à la Chambre, qui m'a répondu qu'il louait mes efforts, mais ne pouvait donner le consentement unanime. Le NPD et le Parti libéral sont d'accord, mais il nous manque l'appui du gouvernement conservateur. Pouvons-nous avoir. . .

**M. le Président:** La députée a invoqué le Règlement pour présenter un argument. Les députés savent cependant que le point soulevé par la députée ne constitue pas un rappel au Règlement. Je présume que cela aurait été une bonne chose si son leader à la Chambre avait soulevé